

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Ce jeudi 20 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Étaient présents: Michel LEMOSQUET, Béatrice GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY, Auguste TESSON, Gérard LARSONNEUR, Philippe GOSSELIN, Arnaud BRIANT, Pascal BIREE, Sylvie BEAUFILS, Michèle AGNES, François LEGRAS, David LAURENT, Yves GOSSELIN, Jean Pierre LEGOUBEY, Sandrine LEJEUNE, Claudine LEDOLLEY, Jacky GAILLET, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS, Pascale DUBOSCQ

Pouvoirs : Manuel RIVET ayant donné pouvoir à Sylvie BEAUFILS
Lucienne BOUCHARD ayant donné pouvoir à Michel LEMOSQUET
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Auguste TESSON est désigné secrétaire de séance

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

III – Communiqués

- Ludivine est subitement décédée hier et sa crémation aura lieu au crématorium de Villedieu les Poêles samedi à 16h. La famille nous a précisé ne souhaiter comme fleurs que des roses de couleur blanche ou de couleur rose ou alors des dons
- Les cérémonies des vœux de Boisroger et Gouville auront respectivement lieu le 5 janvier à 10h30 à la mairie de Boisroger et à 18h à la salle des fêtes de Gouville ; Monsieur le Maire précise qu'en ces circonstances de deuil, cette cérémonie sera sobre
- Les recrutements pour le poste de maçon en remplacement d'Alain Hébert qui va prochainement partir et pour le poste de directeur des services techniques, sont terminés et nous avons trouvé deux candidats qui répondent aux critères. Ils prendront respectivement leurs fonctions le 1^{er} et le 15 février de manière contractuelle, 6 mois pour le maçon et 1 an pour le directeur des services techniques

IV – Création de commune nouvelle

A la veille de la création de la commune nouvelle, il appartient au conseil municipal de Gouville de se projeter dans le positionnement des futures commissions municipales. Les souhaits de

chaque conseiller municipal ont été récapitulés dans un tableau ci-dessous proposé, que les conseillers ont unanimement validé ce soir :

Commission

Nom des élus

Action sociale CCAS / Banque Alimentaire	- Françoise K'DUAL
Gestion des habitats groupés	- Gisèle ALEXANDRE
Gestion des HLM	- Cécile DUREL
	- Philippe POIX
	- Marcel DESFLEURS
	- Simone DUBOSCQ
	- Michèle AGNES
	- Sandrine LEJEUNE
	- Valérie LAISNEY
	- Lucienne BOUCHARD
	- Michel LEMOSQUET
	- Jacky GAILLET
	- Pascale DUBOSCQ
	- Claudine LEDOLLEY

Commission

Petite enfance	- Valérie LAISNEY / Erick BEAUFILS
Enfance	- Simone DUBOSCQ
Jeunesse	- Maryline LEBOUTEILLER
cantine	- Stéphane DE SAINT DENIS
Sports (animations)	- Cécile DUREL
Vie associative	- Roseline BENOIST
Bulletin municipal	- Delphine HARENG
	- Manuel RIVET
	- Stéphanie POTET
	- Sandrine LEJEUNE
	- Pascale DUBOSCQ
	- Jacky GAILLET

Commission

PLU – Urbanisme	- Jean-Pierre LEGOUBEY
Assainissement	- Daniel CORBET
Équipements sportifs travaux	- François LEGRAS
	- Simone DUBOSCQ
	- Delphine HARENG
	- Christophe BOURGEOT
	- Germain LEJOLIVET
	- David LAURENT
	- Michel LEMOSQUET
	- Sylvie BEAUFILS
	- Gérard LARSONNEUR
	- Auguste TESSON

Commission

Aménagement / Travaux plage + littoral
Espaces verts - Fleurissement
Entretien voirie non revêtue
Entretien cimetières

- François LEGRAS
- Michel LEMOSQUET
- Jean-Jacques ELOI
- Stéphanie MAHE
- Raymond GELIN
- Dominique FONTAINE
- Serge CORDIER
- Germain LEJOLIVET
- Christophe BOURGEOT
- Yves GOSSELIN
- Michèle AGNES
- Sylvie BEAUFILS
- Gérard LARSONNEUR
- Gaëtan COENEN
- Auguste TESSON
- Philippe GOSSELIN

Commission

Bâtiments : Entretien et Investissements
Voirie neuve recouverte et voirie revêtue
Camping : Entretien et Investissements

- Yves GOSSELIN
- Christophe BOURGEOT
- Marcel DESFLEURS
- Jean LAMY
- Michèle AGNES
- David LAURENT
- Françoise K'DUAL
- Gérard LARSONNEUR
- Philippe GOSSELIN

Commission

Entretien de voirie non recouverte (chemins)
Entretien des canaux et cours d'eau

- David LAURENT
- Alexandre GIARD
- François LEGRAS
- Jean-Pierre LEGOUBEY
- Olivier SAVARY
- Stéphanie GODEFROY
- Raymond GELIN
- Huguette GOUSSEREY

Commission

Culture et patrimoine

Animations, communications et animations touristiques

- Arlette MARESCQ / Lucienne BOUCHARD / Jacky GAILLET
- Erick BEAUFILS
- Valérie LAISNEY
- Thierry BASTARD
- Arlette GIARD
- Roseline BENOIST
- Manuel RIVET
- Stéphanie POTET
- Gaëtan COENEN

Commission

Gestion des biens mobiliers (Locations mensuelles et saisonnières)

- Simone DUBOSCQ / Béatrice GOSSELIN
- David LAURENT
- Françoise K'DUAL
- Gisèle ALEXANDRE
- Sylvie BEAUFILS
- Jacky GAILLET

Gaëtan COENEN demande qu'un code couleur soit utilisé pour les noms des élus selon leur commune historique.

V – Programme de travaux et demandes de subventions

Les dossiers de demandes de subvention devant être adressés avant la mi-janvier à la sous-préfecture pour la **DETR**, le conseil municipal donne un accord unanime de principe afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers concernant les projets suivants, unanimement retenus par le conseil :

- Mise en accessibilité et extension de la salle des fêtes : projet pour lequel le conseil avait donné mission de MO à Monsieur LAQUAINE ; Ce projet comprenant l'extension de la salle pour un local rangement d'une part estimée à la somme de 69 709.45 € HT et les travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite d'autre part, estimés à 128 885.85 € HT représentent un coût total estimé de 198 595.30 € HT, soit 238 314.36 € TTC.
- L'aménagement d'un giratoire rue du 28 juillet 1944, au niveau de son intersection avec la rue de la Chantelourie, dont la mission de MO a été confiée aux services du Conseil Départemental et dont le coût total de l'opération est de 221 077.15 € HT et comprend :
 - l'acquisition nécessaire d'une emprise foncière d'environ 520 m² issus de la parcelle AK 404 à 30 €/m² représentant la somme de 15 600 € + 70 000 € pour la construction d'un mur de 70 ml de longueur le long de la propriété divisée pour l'acquisition foncière

- Les travaux d'aménagement estimés par le conseil départemental à la somme de 127 708 € (dont la mission SPS et les frais de géomètre) + 7 769.15 € HT de frais de MO soit un total de 135 477.15 € HT

- La 3^{ème} phase des travaux d'effacement des réseaux et aménagements voirie de la rue du 28 juillet 1944, dont la MO est confiée au conseil départemental et dont l'estimation est de 150 000 € HT, sans le coût de la MO, opération pour laquelle un dossier plus complet pourrait être déposé au cours du 2^{ème} semestre pour compléter cette première demande de positionnement de projet
- La 2^{ème} tranche de travaux de construction d'une galerie commerciale avec 2 cellules supplémentaires, dont la MO est confiée à Mr LAQUAINE et l'estimation de 350 000 € HT
- Le projet d'extension du cimetière de Linverville, dont la mission de MO a été confiée au bureau d'études RC2M, est estimé à la somme de 102 500 € HT
- Aménagements de sécurités dans le bourg : éléments votés en CM lors de la dernière réunion (passage surélevé)
- Projet d'installer des caméras de vidéo de surveillance dont une première estimation pour l'achat de 4 caméras serait d'un maximum de 13 000 € HT: sur l'ensemble de la zone commerciale, à l'extérieur des ateliers municipaux

Il appartient aussi au conseil municipal à la veille de la création de commune nouvelle et en prévision du contrat de pôle qui sera établi entre la commune nouvelle et le Conseil Départemental, de lister les projets qui pourront être inscrits dans l'enveloppe budgétaire pour le territoire de Gouville :

Aussi, après en avoir débattu, le conseil municipal retient à l'unanimité les projets suivants :

- 2 aires de jeux pour le square et le camping
- L'aménagement et l'extension du cimetière de Linverville
- La 2^{ème} tranche de travaux de construction d'une galerie commerciale avec 2 cellules supplémentaires
- La construction d'une halle sportive
- Travaux de viabilisation pour la construction de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Travaux de viabilisation pour la construction d'un hébergement « âge et vie »
- L'aménagement d'un city /skate parc
- L'aménagement d'une plateforme sportive
- Les aménagements de sécurités dans le bourg

VI – Travaux d'extension électrique

Monsieur le Maire précise que ces travaux d'extension électrique concernent un projet de construction rue du Pont Berger, dont le permis de construire a été délivré, considérant qu'il se situe au cœur d'un secteur urbanisé et desservi par les réseaux ERDF. Il se trouve qu'une extension de 50 mètres s'avère nécessaire depuis le coffret existant et qu'ainsi la somme de 3 565.80 € HT sera à la charge de la commune pour assurer ces travaux qui lui incombent. Le

conseil municipal approuve à l'unanimité cette extension électrique et accepte le devis d'ENEDIS.

VII - Divers

- Étude d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à droit de préemption, reçue ce 11 décembre pour une propriété dont la vente est proposée à 180 000 €. Il s'agit des parcelles :
 - AI 190 de 945 m²
 - AI 191 de 18 m²
 - AI 386 de 599 m²
 - AI 389 de 337 m²

Après avoir examiné le plan de situation de ces parcelles, considérant l'emplacement de cette propriété en plein cœur du bourg, à toute proximité des différents services de la commune (commerciaux, médicaux, administratifs), le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de préempter pour densifier ces terrains d'une surface totale de 1 899 m² et ne comportant qu'une seule construction ; ce terrain pourrait supporter 3 constructions supplémentaires et répondre ainsi aux orientations du P.L.U. Monsieur Legoubey précise que cela nécessiterait la création d'un accès via la parcelle AI 309 qui pourrait être une bande préemptée issue de cette autre parcelle qui semble être également à vendre. Le conseil municipal retient cette approche de densification urbaine et décide à la majorité (1 abstention 24 pour) de préempter. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de préempter et d'engager les études nécessaires pour envisager ce projet de découpage.

- Proposition d'acquérir une nacelle d'éclairage public : la ville de Coutances étant en cours d'acquisition d'un matériel neuf, propose de nous rétrocéder leur nacelle d'occasion au prix de 6 500 € HT, soit 7 800 € TTC (prix que lui en offre l'entreprise vendeuse du nouveau matériel sous forme de « reprise »). Cette nacelle monte à 14m50, elle date de l'année 2 000 et est d'un poids de 5,5 tonnes (permis poids lourd). Le choix pourrait se porter sur un télescopique, plus polyvalent mais dont le prix serait autour de 35 000 € pour un matériel d'occasion. Étant entendu qu'on loue une nacelle pour l'instant au moins une fois par mois à 200 € HT soit presque 2 500 €/an, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legras, après en avoir délibéré, considérant l'usage fréquent qui ne fera qu'augmenter au vu du territoire de la toute prochaine commune nouvelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'acquisition de cette nacelle au prix de 7 800 € TTC.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plateforme sportive : le conseil départemental propose d'assurer la mission d'assistance technique pour cet aménagement, en assurant l'établissement d'un dossier technique et les éventuelles consultations pour des études préalables, l'assistance pour les contrats de travaux avec la réalisation des DCE et la direction de l'exécution des travaux. Ce projet de réalisation d'une plateforme sportive est estimé à 41 000 € HT, soit 49 200 € TTC et la proposition du Conseil Départemental pour la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 2 460 € HT, soit 2 952 € TTC (sur la base de cette estimation du coût des travaux). Le conseil municipal donne son accord unanime pour approuver cette mission et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Plan topographique préalable au projet de lotissement à la Jeannerie pour envisager des logements locatifs et une structure « âge et vie » : dans le cadre de ce projet, il est décidé à l'unanimité de mener ces études topographiques afin d'envisager la faisabilité de l'opération d'aménagement et de retenir le devis de GEOMAT d'un montant de 2 150 € HT, soit 2 580 € TTC.
- Remerciements de l'association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques pour la subvention que la commune lui a allouée

Monsieur le Maire informe qu'à partir de la prochaine réunion prévue le 3 janvier 2019, l'installation du conseil municipal de la commune nouvelle, avec 57 élus, il est souhaitable que les éventuelles questions de tour de table soient envoyées au préalable au secrétariat de la mairie par mail

Tour de table:

- Michel Lemosquet invite tous les conseillers à ses vœux
- Béatrice Gosselin précise que la cérémonie des vœux de Gouville avait été évoquée d'être annulée mais les invitations étaient parties. Cette cérémonie sera sobre et une sorte d'hommage à Ludivine, qui s'était notamment très investie dans le travail préparatif de cette cérémonie
- Françoise K'Dual informe que l'animation de Noël a été faite à l'habitat groupé et remercie François Legras et Bertrand Lucas pour les décorations aux résidences J.M. Jolly
- Gérard Larsonneur informe les conseillers du relevé de comptage au carrefour de Linverville: rue du Littoral =40/50 km/h de moyenne (dans les 2 sens) et rue Barré/ rue de Linverville, une moyenne de 30/35 kms/h. Monsieur le Maire le remercie pour ces renseignements, qui ne montrent donc pas les grandes vitesses qui semblaient ressenties
- Sylvie Beaufile parle de son ressenti de vitesse très rapide rue du Nord depuis la réouverture de cette voie à la circulation
- François Legras informe le conseil que la nouvelle balayeuse est arrivée et est en route. Sa mise en service n'a posé aucune difficulté et une petite démonstration pourra être faite aux conseillers, elle est multi services
- Monsieur Beaufile rappelle que cette réunion de conseil est la dernière qu'il préside en tant que Maire ; il remercie tous les conseillers qui ont travaillé avec lui. Voilà 29 ans qu'il est Maire et préside depuis ces réunions de conseil municipal. Il est ému de ce départ. 1 300 habitants à peine à son arrivée en tant que Maire et plus de 3 200 demain. Il remercie tous les adjoints qu'il a eus, Mr Yves Leclerc son premier adjoint, Mr Jacques Popineau, Mr Pierre Hacquebecq, Mr Jean Michel Jolly, Monsieur Yves Laignel, Mr Yves Gosselin, Mme Béatrice Gosselin, Mme Michèle Agnès, Mr Jean-Pierre Legoubey, Mme Françoise K'Dual, Mme Valérie Laisney, Mr François Legras. Messieurs Auguste Tesson et Yves Gosselin, aujourd'hui encore au conseil municipal, et qui lui ont permis d'être investi en 1990 et l'ont toujours suivi dans les décisions prises depuis cette date pour faire évoluer la commune.